



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le lundi 8 décembre 2014 à 19 h
555, rue Chabanel Ouest, bureau 600**

PRÉSENCES :

Monsieur Pierre Gagnier, Maire d'arrondissement
Madame Émilie Thuillier, Conseillère du district d'Ahuntsic
Madame Lorraine Pagé, Conseillère du district du Sault-au-Récollet
Monsieur Harout Chitilian, Conseiller du district de Bordeaux-Cartierville (Arrivée à 19 h 02)
Monsieur Pierre D Desrochers, Conseiller du district de Saint-Sulpice

AUTRES PRÉSENCES :

Monsieur Ronald Cyr, Directeur d'arrondissement
Madame Lisa Siminaro, Directrice - Performance, greffe et services administratifs
Monsieur Gilles Côté, Directeur du développement du territoire
Monsieur Laurent Legault, Directeur de la culture, des sports, des loisirs et du développement social
Madame Caroline Légère, Chef de division - Parcs et installations
Madame Chantal Châteauvert, Secrétaire d'arrondissement
Monsieur Marc Tanguay, Commandant PDQ 10

Ouverture de la séance.

Le maire d'arrondissement constate qu'il y a quorum et déclare la séance ouverte à 19 h.

10.01A

Remise d'un prix à l'entreprise FAYOLLE CANADA INC. en reconnaissance de son investissement pour la mise en valeur de son immeuble d'affaires.

10.01B

Information par les membres du conseil d'arrondissement.

Le maire et les conseillers abordent les sujets suivants :

Monsieur Pierre Gagnier : Information sur le budget 2015 de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

Octroi d'une contribution financière de 1 500 \$, à l'organisme communautaire La Corbeille Bordeaux-Cartierville, tiré des surplus des budgets discrétionnaires des élus, à la suite du vol de la somme approximative de 3 000 \$ dont a été victime l'organisme. Cette somme était affectée à l'achat de paniers de Noël destinés aux familles défavorisées de l'arrondissement. Les employés de l'arrondissement ont recueilli la somme de 500 \$.

Prochaine séance du conseil d'arrondissement - 9 février 2015 à 19 h.

Madame Émilie Thuillier : Création de la Société de développement commercial (SDC Quartier Fleury Ouest).

Invitation à encourager les commerçants locaux à l'occasion des fêtes et tout au long de l'année.

Monsieur Pierre Desrochers : Retour sur l'assemblée de consultation publique concernant le projet de place publique dans le secteur Esplanade / Chabanel du 12 novembre 2014.

Octroi d'un contrat de services professionnels en architecture du paysage en vue d'aménager la place publique dans le secteur Esplanade / Chabanel. La livraison du projet est prévue pour la fin de l'année 2015 (point 20.05 de l'ordre du jour).

Information sur l'état d'avancement des travaux d'enfouissement des fils électriques sur la rue Chabanel. Hydro-Québec devrait être en mesure de terminer l'enfouissement des fils électriques dès le printemps 2015.

Retour sur le Forum Solidarité Ahuntsic 2014 au cours duquel les participants ont démontré leur engagement, leur dynamisme et leur volonté de faire de l'arrondissement un lieu solidaire. Les conclusions finales du Forum sont très attendues.

Monsieur Harout Chitilian : Retour sur la soirée d'information du 2 décembre 2014 au cours de laquelle les participants ont échangé sur les enjeux relatifs au parc Raimbault. Un plan d'action sera déposé prochainement.

Lancement du logiciel SIT-Neige et de l'application Info-Neige MTL, deux outils visant, respectivement, à améliorer la gestion des opérations de déneigement et la communication des travaux de chargement de la neige. L'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville fait partie des cinq arrondissements choisis pour ce projet-pilote.

Les renseignements concernant ces nouveaux outils se retrouvent à l'adresse ville.montreal.qc.ca/deneigement L'application Info-Neige MTL est disponible sur l'App Store et GooglePlay.

Madame Lorraine Pagé : Remerciements des citoyens pour leur contribution à l'amélioration de la qualité de vie de l'arrondissement par leur présence, leur participation et leur apport enrichissant et stimulant lors des assemblées de consultation publique sur différents sujets : Forum Ahuntsic 2014, aménagement du parc Simone-Bourdon, aménagement de l'intersection Gouin / De Martigny, futur site d'accueil du parcours Gouin.

Commentaires sur la restructuration du réseau des commissions scolaires.

Invitation à encourager les commerçants et les restaurateurs locaux.

10.02

Période d'intervention du public sur la demande de dérogation mineure.

Aucune demande.

10.03

Période de questions du public.

À 19 h 26, le maire d'arrondissement annonce le début de la période de questions. Les personnes ci-dessous adressent des questions relatives aux sujets suivants aux membres du conseil d'arrondissement.

Clément Canac-Marquis Demande de soutien financier, technique et matériel pour un événement à venir au Parc Nicolas-Viel (dépôt de documents).

Chantal Jorg Demande le dépôt d'une motion visant à conserver la circonscription scolaire d'Ahuntsic-Ouest-Cartierville dans la Commission scolaire de Montréal.

Jocelyn Desjardins Demande aux élus d'intervenir et de s'engager dans le dossier de la réorganisation des commissions scolaires.

Arianne Lalande-Devine	Maintien du logement social – Programme Accès-logis.
Sylvie Normandin	Vocation du terrain situé à l'angle des rues Saint-Hubert et de Louvain – Logement social.
Vincent Gariépy	Inspection des logements insalubres.
Raymond Labbé	État de la situation sur les branchements d'égout. Augmentation des taxes, baisse du budget et réduction des services.
Michael Comeau	Visite d'un inspecteur à son domicile.
Nathalie Laurencelle	Demande de considérer les besoins spéciaux des enfants dans le découpage de la Commission scolaire de Montréal.
Gilles Larocque	Demande de repenser à l'option des dos d'âne sur la rue Prieur.
Jacqueline Chamberland	Transformation des vieux immeubles en logement social.
Luciano Luca	Manque d'espaces de stationnement sur rue.
Thérèse Jabrayan	Stationnement interdit sur la rue Dudemaine en raison de la piste cyclable.
Hasmig Belleli	Présence de cônes orange sur le terre-plein à l'angle du boulevard de l'Acadie et de la rue De Salaberry. Synchronisation des feux de circulation sur le boulevard de l'Acadie et la rue Sauvé.
Janine Renaud	Précisions demandées sur les contributions financières annoncées aux points 20.01 et 30.03 de l'ordre du jour.

À 19 h 58, le départ du conseiller Harout Chitilian est constaté ainsi que son retour à 20 h 03.

Cette période de questions prend fin à 20 h 37.

10.04

Correspondance et dépôt de documents.

- a) Arrondissement du Sud-Ouest : Résolution CA14 22 0459 intitulée « Résolution d'appui aux centres locaux de développement (CLD) »;
- b) Arrondissement du Sud-Ouest : Résolution CA14 22 0458 intitulée « Résolution relative à un réel accès à la justice à la Régie du logement ».

10.05

CA14 090355

Adopter l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement du 8 décembre 2014.

Il est proposé par le conseiller Harout Chitilian

appuyé par la conseillère Émilie Thuillier

et résolu

D'adopter l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement du 8 décembre 2014, tel que présenté, en y ajoutant le point suivant :

70.02 Octroyer une contribution financière de 1 500 \$ à LA CORBEILLE BORDEAUX-CARTIERVILLE pour soutenir la campagne des paniers de Noël 2014.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.06

CA14 090356

Approuver le procès-verbal de la séance du conseil d'arrondissement tenue le 10 novembre 2014.

Il est proposé par le conseiller Pierre D Desrochers

appuyé par la conseillère Lorraine Pagé

et résolu

DE considérer comme lu et de ratifier le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville tenue le 10 novembre 2014.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.07

CA14 090357

Approuver le Programme de mise en valeur des vitrines des locaux commerciaux vacants de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

Il est proposé par le conseiller Pierre D Desrochers

appuyé par la conseillère Lorraine Pagé

et résolu

D'approuver le Programme de mise en valeur des vitrines des locaux commerciaux vacants de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

12.01 1141333019

CA14 090358

Octroyer des contributions financières totalisant 994 231 \$, à différents organismes pour l'année 2015, conformément aux conventions en vigueur jusqu'au 31 décembre 2016.

Il est proposé par le maire Pierre Gagnier

appuyé par tous les conseillers

et résolu

D'octroyer des contributions financières totalisant 994 231 \$, pour l'année 2015, conformément aux conventions en vigueur, réparties comme suit :

Organismes	Activités physiques, culturelles, de loisirs et de plein air	Clubs de vacances	Clubs sportifs et activités sportives	Jeunesse	Sécurité urbaine	Entretien sanitaire	Total
SERVICE DES LOISIRS STE-ODILE	18 481 \$	36 800 \$	8 952 \$				64 233 \$
LOISIRS DE L'ACADIE DE MONTRÉAL	64 158 \$	18 345 \$	26 904 \$				109 407 \$
LES COPAINS DE ST-SIMON	11 464 \$	9 886 \$	4 084 \$				25 434 \$
L'UNION DES FAMILLES D'AHUNTSIC INC.	18 424 \$	14 406 \$	6 243 \$				39 073 \$
SERVICE DES LOISIRS CHRIST ROI	11 088 \$	15 178 \$	1 880 \$				28 146 \$
LOISIRS SOPHIE BARAT	59 821 \$	15 275 \$	9 971 \$				85 067 \$
SERVICE DES LOISIRS ST-ANTOINE MARIE-CLARET	14 143 \$		2 675 \$	2 100 \$			18 918 \$
SERVICE DES LOISIRS STS-MARTYRS-CANADIENS DE MONTRÉAL	50 160 \$	18 066 \$	3 966 \$	49 023 \$		45 435 \$	166 650 \$
CLUB DE PATINAGE DE VITESSE MONTRÉAL-AHUNTSIC			961 \$				961 \$
CLUB DE BOXE « RING 83 »			4 320 \$				4 320 \$
CLUB AQUATIQUE LES PIRANHAS DU NORD			22 869 \$				22 869 \$
CLUB D'ATHLÉTISME IMPULSION			8 735 \$				8 735 \$
CLUB DE BADMINTON LES RAQUETTES DU NORD DE MONTRÉAL			4 359 \$				4 359 \$
LE CLUB HAKUDOKAN INC.			2 294 \$				2 294 \$
FONDATION ACADÉ-KICKS			1 200 \$				1 200 \$
ASSOCIATION DOJOKAI KARATÉ-DO CANADA			1 445 \$				1 445 \$
CLUB D'HALTÉROPHILIE DE MONTRÉAL			444 \$				444 \$
CLUB D'ESCRIME « FLEURET D'ARGENT »			796 \$				796 \$
LE CLUB GYMNIX INC.			1 548 \$				1 548 \$
CLUB DE TIR À L'ARC DE MONTRÉAL			653 \$				653 \$
CLUB DE LUTTE INTER-CONCORDIA (C.L.I.C.)			598 \$				598 \$
ASSOCIATION DES BRAVES D'AHUNTSIC INC.			1 886 \$				1 886 \$
CLUB DE SOCCER LES BRAVES D'AHUNTSIC			1 472 \$				1 472 \$
FÉDÉRATION SPORTIVE DE SALABERRY INC.			1 430 \$				1 430 \$
CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE D'AHUNTSIC			2 358 \$				2 358 \$
CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE L'ACADIE			1 687 \$				1 687 \$
CLUB DE HANDBALL D'AHUNTSIC-CARTIERVILLE			1 237 \$				1 237 \$
MAISON DES JEUNES DE BORDEAUX-CARTIERVILLE				64 393 \$			64 393 \$
MAISON DES JEUNES D'AHUNTSIC				24 443 \$			24 443 \$
CENTRE DES JEUNES SAINT-SULPICE		5 791 \$		24 136 \$			29 927 \$

ASSOCIATION MULTIFAMILIALE MEUNIER TOLHURST				21 470 \$			21 470 \$
ASSOCIATION RÉCRÉOCULTURELLE AHUNTSIC- CARTIERVILLE (ARAC)	68 000 \$						68 000 \$
SOLIDARITÉ AHUNTSIC	26 864 \$						26 864 \$
PRÉVENTION DU CRIME AHUNTSIC/CARTIERVILLE					161 914 \$		161 914 \$
TOTAUX	342 603 \$	133 747 \$	124 967 \$	185 565 \$	161 914 \$	45 435 \$	994 231 \$

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée, en partie, par l'arrondissement pour un montant de 948 796 \$ et par la Direction des immeubles de la Ville de Montréal pour un montant de 45 435 \$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.01 1141948035

CA14 090359

Octroyer une contribution financière de 378 900 \$ à ÉCO-QUARTIER CARTIERVILLE (Ville en vert) pour la réalisation du programme Éco-quartier dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville pour l'année 2015, et ce, conformément à la convention en vigueur (dossier en référence 1135027004).

Il est proposé par la conseillère Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Harout Chitilian

et résolu

D'octroyer une contribution financière de 378 900 \$ à ÉCO-QUARTIER CARTIERVILLE (Ville en vert) pour la réalisation du programme Éco-quartier dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville pour l'année 2015, et ce, conformément à la convention en vigueur (2014-2016);

DE mandater la Division relations avec les citoyens, communication et développement durable pour s'assurer du respect des balises et de la bonne utilisation des fonds octroyés;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.02 1145027005

CA14 090360

Modifier la résolution CA14 090328 en inversant les montants des contributions financières totalisant 26 442 \$ octroyées à la MAISON DES JEUNES D'AHUNTSIC et la TABLE DE CONCERTATION-JEUNESSE BORDEAU-CARTIERVILLE.

Il est proposé par la conseillère Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Harout Chitilian

et résolu

DE modifier la résolution CA14 090328 en inversant les montants des contributions financières totalisant 26 442 \$ comme suit :

Organisme	Projet	Montant
MAISON DES JEUNES D'AHUNTSIC	Intervenant(e) communautaire scolaire	13 120 \$
TABLE DE CONCERTATION-JEUNESSE BORDEAU-CARTIERVILLE	Milieu ouvert sur ses écoles (MOÉ)	13 322 \$

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.03 1141948036

CA14 090361

Accorder un contrat à PISCINE SOUCY INC. pour les travaux d'amélioration au système de filtration de la pataugeoire au parc de Mésy, pour un montant de 187 343,72 \$, au prix et aux conditions de sa soumission, conformément à l'appel d'offres public S2014-020 / Autoriser une dépense de 212 343,72 \$, comprenant les taxes et les frais incidents. - 2 soumissionnaires.

Il est proposé par le conseiller Harout Chitilian

appuyé par la conseillère Émilie Thuillier

et résolu

D'accorder à PISCINES SOUCY INC, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux d'amélioration au système de filtration de la pataugeoire au parc de Mésy, au prix et aux conditions de sa soumission, soit 187 343,72 \$, comprenant les taxes et les contingences, conformément aux documents de l'appel d'offres public S2014-020;

D'autoriser à cette fin une dépense de 212 343,72 \$, comprenant les taxes et les frais incidents, le cas échéant;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.04 1142846001

CA14 090362

Accorder un contrat de services professionnels en architecture de paysage à PROJET PAYSAGE INC. pour l'aménagement d'une place publique à l'angle de la rue Chabanel et de l'avenue de l'Esplanade pour un montant de 90 422,08 \$, toutes taxes comprises, au prix et aux conditions de sa soumission, conformément à l'appel d'offres public S2014-021 / Autoriser une dépense de 115 422,08 \$, comprenant les taxes et les frais incidents - 9 soumissionnaires.

Il est proposé par le conseiller Pierre D Desrochers

appuyé par le maire Pierre Gagnier

et résolu

D'autoriser une dépense de 115 422,08 \$, comprenant les taxes et les frais incidents, pour l'aménagement d'une place publique à l'angle de la rue Chabanel et de l'avenue de l'Esplanade;

D'accorder à PROJET PAYSAGE INC., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat de services professionnels requis à cette fin, au prix et aux conditions de sa soumission, soit 90 422,08 \$, toutes taxes comprises, conformément aux documents de l'appel d'offres public S2014-021;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville centre.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.05 1146074005

CA14 090363

Prendre acte du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employés pour la période du 1er au 31 octobre 2014.

ATTENDU qu'un rapport sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés doit être fait au conseil d'arrondissement conformément à l'article 130 de la Charte de la Ville de Montréal;

Il est proposé par le conseiller Pierre D Desrochers

appuyé par le maire Pierre Gagnier

et résolu

DE prendre acte du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employés pour la période du 1^{er} au 31 octobre 2014.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.01 1143757011

CA14 090364

Approuver les dépenses d'utilités publiques négociées dans des contrats cadres par le service de l'approvisionnement ainsi que celles reliées à la facturation interne pour l'année 2015 et autoriser à cette fin une dépense de 10 326 800 \$.

Il est proposé par le maire Pierre Gagnier

appuyé par tous les conseillers

et résolu

D'approuver les dépenses relatives à des services d'utilités publiques prévus dans des ententes cadres négociées par le Service de l'approvisionnement ainsi que celles reliées à la facturation interne pour l'exercice 2015;

D'autoriser à cette fin une dépense de 10 326 800 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.02 1143757012

CA14 090365

Octroyer des contributions financières totalisant 2 000 \$ aux organismes suivants : ASSOCIATION RÉCRÉOCULTURELLE AHUNTSIC-CARTIERVILLE, CENTRE DE RESSOURCES ÉDUCATIVES ET COMMUNAUTAIRES POUR ADULTES, LOISIRS SOPHIE BARAT et TABLE DE CONCERTATION-JEUNESSE BORDEAU-CARTIERVILLE.

Il est proposé par la conseillère Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Harout Chitilian

et résolu

D'octroyer des contributions financières totalisant 2 000 \$ à différents organismes pour la réalisation des fêtes d'hiver, réparties comme suit :

Organisme	Projet	Lieu	Date	Montant
ASSOCIATION RÉCRÉOCULTURELLE AHUNTSIC-CARTIERVILLE (ARAC)	Fête d'hiver 2015	Parc Nicolas-Viel	15 février 2015	500 \$
CENTRE DE RESSOURCES ÉDUCATIVES ET COMMUNAUTAIRES POUR ADULTES	Fête d'hiver 2015	Parc J.-J.-Gagnier	1 février 2015	500 \$
LOISIRS SOPHIE BARAT	Fête d'hiver 2015	Parc Berthe-Louard	8 février 2015	500 \$
TABLE DE CONCERTATION - JEUNESSE BORDEAU- CARTIERVILLE	Fête d'hiver 2015	Parc de Louisbourg	6 février 2015	500 \$

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.03 1141948042

CA14 090366

Modifier la résolution CA14 090304 en annulant la contribution financière octroyée à l'organisme LE CLUB DES AÎNÉS DU DOMAINE ST-SULPICE, compte tenu de sa dissolution.

CONSIDÉRANT la dissolution de l'organisme LE CLUB DES AÎNÉS DU DOMAINE ST-SULPICE;

Il est proposé par le conseiller Pierre D Desrochers

appuyé par le maire Pierre Gagnier

et résolu

D'annuler la contribution financière octroyée par le conseil d'arrondissement le 14 octobre 2014 à l'organisme LE CLUB DES AÎNÉS DU DOMAINE ST-SULPICE et, par conséquent, de modifier la résolution CA14 090304 comme suit :

- en remplaçant le montant total des contributions financières par 5 500 \$ au lieu de 5 700 \$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.04 1141522007

CA14 090367

Octroyer des contributions financières totalisant 1 250 \$ à différents organismes pour les soutenir dans leurs activités respectives.

Il est proposé par la conseillère Lorraine Pagé

appuyé par le conseiller Harout Chitilian

et résolu

D'octroyer des contributions financières totalisant 1 250 \$ aux organismes ci-dessous énumérés pour les soutenir dans leurs activités respectives, soit :

150 \$	LA CORBEILLE BORDEAUX-CARTIERVILLE
200 \$	CENTRE SCALABRINI POUR RÉFUGIÉS ET IMMIGRANTS
250 \$	AUTOUR DU BÉBÉ, CARREFOUR PÉRINATAL D'AHUNTSIC
100 \$	CERCLE ÂGE D'OR ST-JOSEPH-DE-BORDEAUX
150 \$	LA SOCIÉTÉ DE SAINT-VINCENT DE PAUL DE MONTRÉAL (CONFÉRENCE SAINTS-MARTYRS-CANADIENS)
200 \$	CLUB DE L'ÂGE D'OR II GIRASOLE (CRAIC)
200 \$	CLUB SOCIAL HENRI-JULIEN (ancienne dénomination sociale : L'âge d'or Henri-Julien)

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.05 1141522009

CA14 090368

Octroyer une contribution financière additionnelle de 5 000 \$ à L'UNION DES FAMILLES D'AHUNTSIC INC. pour l'année 2015, pour aider l'organisme à payer les coûts de l'entretien sanitaire du Centre UFA.

Il est proposé par la conseillère Émilie Thuillier

appuyé par le maire Pierre Gagnier

et résolu

D'octroyer une contribution financière additionnelle de 5 000 \$ à L'UNION DES FAMILLES D'AHUNTSIC INC. pour l'année 2015, pour aider l'organisme à payer les coûts de l'entretien sanitaire du Centre UFA;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.06 1141948041

CA14 090369

Octroyer une contribution financière de 500 \$ à CARTIER ÉMILIE pour soutenir l'organisation de deux fêtes de Noël qui se tiendront en décembre 2014.

Il est proposé par le conseiller Harout Chitilian

appuyé par le maire Pierre Gagnier

et résolu

D'octroyer une contribution financière de 500 \$ à CARTIER ÉMILIE pour soutenir l'organisation des fêtes de Noël qui se tiendront en décembre 2014;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.07 1146237002

CA14 090370

Approuver la programmation d'événements publics sur le territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, autoriser l'occupation du domaine public et édicter, selon le cas, des ordonnances permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, la vente d'articles promotionnels, d'aliments et de boissons non alcooliques, l'utilisation de barbecues mobiles et l'installation de bannières.

Il est proposé par le conseiller Pierre D Desrochers

appuyé par le maire Pierre Gagnier

et résolu

D'approuver la programmation d'événements publics sur le territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville et autoriser l'occupation du domaine public sur les sites, aux dates et aux heures identifiés au tableau des événements publics, saison 2015, joint à la présente résolution;

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20), l'ordonnance jointe à la présente résolution permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur sur les sites, aux dates et aux heures identifiés audit tableau;

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, article 8), l'ordonnance jointe à la présente résolution permettant de vendre des articles promotionnels, de la nourriture et des boissons non alcooliques sur les sites, aux dates et aux heures identifiés audit tableau;

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, article 8.2), l'ordonnance jointe à la présente résolution autorisant l'utilisation de barbecues mobiles alimentés au charbon de bois, au gaz propane ou tout autre combustible sur les sites, aux dates et aux heures identifiés audit tableau;

D'édicter, en vertu du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274, article 521), l'ordonnance jointe à la présente résolution permettant l'installation de bannières sur les sites, aux dates et aux heures identifiés audit tableau.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.01 1141948043

CA14 090371

Implanter un arrêt obligatoire sur le boulevard Henri-Bourassa Ouest à l'intersection de la rue Hamon.

Il est proposé par la conseillère Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Lorraine Pagé

et résolu

Sur la voie locale nord du boulevard Henri-Bourassa Ouest, à l'intersection de la rue Hamon :

D'installer un arrêt obligatoire à l'approche ouest de l'intersection;

DE conserver en place toute autre réglementation actuellement en vigueur.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.02 1146790001

CA14 090372

Adopter le calendrier des séances ordinaires du conseil de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville pour l'année 2015.

Il est proposé par la conseillère Lorraine Pagé

appuyé par le conseiller Harout Chitilian

et résolu

D'adopter le calendrier des séances ordinaires du conseil de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville pour l'année 2015, lequel est joint au dossier de la présente résolution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.03 1141928004

CA14 090373

Demander au conseil municipal d'autoriser la démolition du bâtiment portant le numéro 1675, boulevard Gouin Est, érigé sur le lot 2494708 du cadastre du Québec - Secteur significatif DD et Site du patrimoine cité de l'ancien village du Sault-au-Récollet - Zone 0368.

Il est proposé par la conseillère Lorraine Pagé

appuyé par le conseiller Pierre D Desrochers

et résolu

DE recommander au conseil municipal d'autoriser la démolition du bâtiment portant le numéro 1675, boulevard Gouin Est, érigé sur le lot 2494708 du cadastre du Québec sur le Site du patrimoine cité de l'ancien village du Sault-au-Récollet.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.04 1144039019

CA14 090374

Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), une résolution visant à autoriser la construction d'une école primaire en excédant la hauteur maximale permise sur un nouveau lot résultant de la subdivision du lot 3879991 du cadastre du Québec - 12050 à 12060 avenue du Bois-de-Boulogne - Zone 0168.

Il est proposé par le conseiller Harout Chitilian

appuyé par la conseillère Émilie Thuillier

et résolu

D'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007) et ce, malgré les articles 9.1° (hauteur maximale en mètres et en étages), 9.2° (hauteur minimale), 11 (pourcentage minimal de largeur de façade atteignant la hauteur minimale prescrite), 21 et 22 (dépassements autorisés), 26 (règles d'insertion visant la hauteur minimale d'un bâtiment de coin), 52 et 53 (alignement de construction), 59 à 65 (règles d'insertion s'appliquant à l'alignement de construction), 81 (pourcentage minimal de maçonnerie pour une façade), 81.1 (pourcentage minimal s'appliquant aux murs latéraux à partir de la façade), 87 (pourcentage maximal d'ouvertures sur une façade), 335 (saillies dans une marge), 347 (occupations et constructions dans une cour), 571 et 576 (stationnement en cour avant), 575 (conditions d'aménagement d'un stationnement en cour avant), 579 (distance minimale entre deux voies d'accès) du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274), une résolution à l'effet :

d'accorder, pour l'emplacement constitué d'un nouveau lot résultant de la subdivision du lot numéro 3879991 du cadastre du Québec, localisé à l'angle de la rue De Salaberry et de l'avenue du Bois-de-Boulogne, tel que montré sur les plans de l'annexe A, l'autorisation de construire une école primaire de un à trois étages, aux conditions suivantes :

1. l'implantation du bâtiment doit être substantiellement conforme aux plans de l'annexe A;
2. la hauteur maximale du bâtiment est de 3 étages;
3. l'obtention d'un permis de construction est conditionnelle à la présentation du projet en révision architecturale;
4. le boisé existant doit être entièrement conservé;
5. dans la mesure du possible, un maximum d'arbres existants, dans l'alignement du domaine public sur la rue De Salaberry, devront être conservés;
6. des unités de stationnement pour vélos devront être ajoutés pour atteindre un minimum de 14;
7. un plan de circulation de l'école devra être établi avec les autorités publiques;
8. l'obtention du permis de construction est conditionnelle au dépôt d'un plan d'aménagement paysager de l'ensemble du site;
9. les éléments végétaux doivent être bien entretenus et remplacés au besoin afin de maintenir un caractère végétal sain;
10. le nombre d'unités de stationnement doit respecter un ratio minimal d'une (1) unité par 300 mètres carrés de superficie de plancher.

Avant l'émission du permis de construction, la Commission scolaire de Montréal devra remettre à la Direction du développement du territoire une lettre dans laquelle elle s'engage à :

- n'utiliser que le débarcadère existant sur l'avenue du Bois-de-Boulogne pour les deux écoles en modulant les horaires de ces dernières;
- entamer des démarches pour la mise sur pied d'un plan de circulation locale en collaboration avec les autorités locales;
- établir un parcours optimal et sécuritaire qui sera emprunté par les élèves entre le débarcadère et l'entrée du bâtiment.

Les travaux de construction autorisés par la présente résolution doivent débuter dans les 120 mois suivant son entrée en vigueur. Si ce délai n'est pas respecté, l'autorisation qui fait l'objet de la présente résolution sera nulle et sans effet.

Les travaux d'aménagement paysager doivent être terminés au plus tard 12 mois suivant le parachèvement des travaux de construction.

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique.

ANNEXE A

Cahier de présentation préparé par Ruccolo + Faubert Architectes inc et estampillé par la direction du développement du territoire le 24 juillet 2014.

ANNEXE B

Plan d'architecture de paysage préparé par NI Conception et estampillé par la direction du développement du territoire le 16 septembre 2014.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.05 1144871021

CA14 090375

Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), un second projet de résolution visant à autoriser la démolition du bâtiment portant le numéro 1675, boulevard Gouin Est, érigé sur le lot 2494708 du cadastre du Québec et la construction d'un nouveau bâtiment destiné à des fins de résidence pour personnes âgées autonomes - Secteur significatif DD - Site du patrimoine cité de l'ancien village du Sault-au-Récollet - Zone 0368.

Il est proposé par la conseillère Lorraine Pagé

appuyé par le conseiller Harout Chitilian

et résolu

D'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), et ce, malgré les articles 9 (hauteur maximale en mètres et en étages), 132 (usages prescrits), 570 (proportion minimale d'unités de stationnement à l'intérieur), 597.1 (ombre portée pour une aire de stationnement de 5 unités et plus) et 620 (nombre minimal d'unités de stationnement pour vélos) du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274), un second projet de résolution à l'effet :

d'accorder, pour l'emplacement identifié comme étant le lot 2494708 du cadastre du Québec, tel que montré aux plans de l'annexe A, l'autorisation de démolir le bâtiment portant le numéro 1675, boulevard Gouin Est, de construire et d'occuper un bâtiment destiné à des fins de résidence pour personnes âgées autonomes, aux conditions suivantes :

- l'implantation du bâtiment, l'aménagement du site, incluant la localisation et le nombre maximum d'espaces de stationnement, ainsi que la localisation et la largeur des entrées charretières doivent être conformes au plan numéroté 1 de l'annexe A;
- la hauteur maximale du bâtiment doit être conforme aux plans numérotés 4 et 5 de l'annexe A;
- l'aménagement paysager végétal et minéral de l'emplacement doivent être conformes au plan numéroté 1 de l'annexe A. Les végétaux prévus doivent être entretenus et remplacés au besoin afin de maintenir un caractère végétal sain;
- les murs extérieurs du bâtiment doivent être conformes aux élévations montrées aux plans numérotés 4 et 5 de l'annexe A.

Les usages complémentaires autorisés pour la catégorie d'usage H.7, les salles à manger et les salles polyvalentes peuvent également être autorisés pourvu qu'ils soient situés au rez-de-chaussée et que la superficie de plancher n'exécède pas 100 m² par établissement.

Les travaux autorisés par la présente résolution doivent débuter dans les 120 mois suivant son entrée en vigueur. Si ce délai n'est pas respecté, l'autorisation qui fait l'objet de la présente résolution sera nulle et sans effet.

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique.

ANNEXE A

Plans numérotés 1 à 5 préparés par A C D F * ARCHITECTURE - URBANISME - INTÉRIEUR, datés du 27 octobre 2014, et estampillés par la Direction du développement du territoire le 27 octobre 2014.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.06 1144039016

CA14 090376

Approuver le Règlement de régie interne de la Société de développement commercial Quartier Fleury Ouest.

Il est proposé par la conseillère Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Harout Chitilian

et résolu

D'approuver le Règlement de régie interne de la Société de développement commercial Quartier Fleury Ouest.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.07 1141333023

CA14 090377

Adopter un Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier 2015)

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné à la séance du 10 novembre 2014;

CONSIDÉRANT que copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil d'arrondissement au moins deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance;

CONSIDÉRANT que les membres présents du conseil d'arrondissement déclarent avoir lu ledit projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par le maire Pierre Gagnier

appuyé par tous les conseillers

et résolu

D'adopter le Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier 2015) (RCA14 09006).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.08 1141082012

CA14 090378

Adopter un Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la S.I.D.A.C. La Promenade Fleury pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2015 et imposant une cotisation.

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné à la séance du 10 novembre 2014;

CONSIDÉRANT que copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil d'arrondissement au moins deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance;

CONSIDÉRANT que les membres présents du conseil d'arrondissement déclarent avoir lu ledit projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par la conseillère Lorraine Pagé

appuyé par la conseillère Émilie Thuillier

et résolu

D'adopter le Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la S.I.D.A.C. La Promenade Fleury pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015 et imposant une cotisation (RCA14 09007).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.09 1141333017

CA14 090379

Adopter un Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Quartier Fleury Ouest pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2015 et imposant une cotisation.

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné à la séance du 10 novembre 2014;

CONSIDÉRANT que copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil d'arrondissement au moins deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance;

CONSIDÉRANT que les membres présents du conseil d'arrondissement déclarent avoir lu ledit projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par la conseillère Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Lorraine Pagé

et résolu

D'adopter le Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Quartier Fleury Ouest pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015 et imposant une cotisation (RCA14 09008).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.10 1141333020

CA14 090380

Adopter un Règlement sur les tarifs pour l'exercice financier 2015.

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné à la séance du 10 novembre 2014;

CONSIDÉRANT que copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil d'arrondissement au moins deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance;

CONSIDÉRANT que les membres présents du conseil d'arrondissement déclarent avoir lu ledit projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par le maire Pierre Gagnier

appuyé par le conseiller Harout Chitilian

et résolu

D'adopter le Règlement sur les tarifs pour l'exercice financier 2015 (RCA14 09009).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.11 1141082015

CA14 090381

Mettre fin à la procédure d'adoption d'un Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) relativement à l'affectation et à la densité dans le but de permettre la réalisation du projet situé à l'angle nord-ouest du boulevard Saint-Laurent et de la rue de Port-Royal Ouest / Demander au Service de de la mise en valeur du territoire de fournir une assistance à l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville en vue de doter ce secteur d'une vue d'ensemble et d'une stratégie d'intervention sur le domaine public (Dossier en référence no. 1130449005).

CONSIDÉRANT les commentaires exprimés lors de l'assemblée publique de consultation tenue le 2 septembre 2014 dont le procès-verbal est joint au dossier de la présente résolution;

CONSIDÉRANT l'avis du comité Jacques-Viger qui recommande de ne pas donner de suite à la modification du Plan d'urbanisme proposée et qui recommande à l'arrondissement de se doter d'une vue d'ensemble et d'une stratégie d'intervention sur le domaine public à l'échelle du secteur avant d'entreprendre une requalification de ce secteur;

Il est proposé par la conseillère Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Lorraine Pagé

et résolu

DE mettre fin à la procédure d'adoption d'un Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047), afin de remplacer le *Secteur d'emplois* par un *Secteur Mixte* sur la carte intitulée « L'affectation du sol », de remplacer le *Secteur 01-06* par un *Secteur 01-15* sur la carte intitulée « La densité de construction », d'enlever l'affectation *Secteur d'emplois* sur la carte et les illustrations identifiées *Schéma des secteurs d'emplois* et numérotées 2.4.1, 2.4.2. et 2.4.3, d'enlever l'affectation *Secteur d'emplois* sur les cartes intitulées *La synthèse des orientations pan-montréalaises* et *Le concept d'organisation spatiale* du Chapitre de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville du Plan d'urbanisme.

DE demander au Service de de la mise en valeur du territoire de fournir une assistance à l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville en vue de doter ce secteur d'une vue d'ensemble et d'une stratégie d'intervention sur le domaine public.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.12 1130449006

CA14 090382

Retirer la résolution CA14 090233, adoptée en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), visant à autoriser la démolition des bâtiments portant les numéros 9700, 9710 et 9720, boulevard Saint-Laurent et la construction d'un bâtiment d'habitation de 8 étages avec une construction hors toit et comptant une centaine d'unités de logement et un stationnement intérieur en sous-sol de 42 unités - Zone 0385 (dossier en référence numéro 1130449006)

CONSIDÉRANT les commentaires exprimés lors de l'assemblée publique de consultation tenue le 2 septembre 2014 dont le procès-verbal est joint au dossier de la présente résolution;

Il est proposé par la conseillère Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Lorraine Pagé

et résolu

DE retirer la résolution CA14 090233, adoptée en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), visant à autoriser la démolition des bâtiments existant portant les numéros 9700, 9710 et 9720, boulevard Saint-Laurent et la construction d'un bâtiment d'habitation de 8 étages avec une construction hors toit et comptant une centaine d'unités de logement et un stationnement intérieur en sous-sol de 42 unités - Zone 385;

DE demander au secrétaire d'arrondissement de publier, conformément à l'article 559 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, l'avis requis afin d'informer les personnes intéressées du retrait de la résolution CA14 090233.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.13 1130449005

CA14 090383

Désigner la conseillère Émilie Thuillier à titre de représentante municipale pour siéger au conseil d'administration de la SDC Quartier Fleury Ouest, à compter de décembre 2014.

ATTENDU QUE l'article 458.24 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19) prévoit que le conseil désigne, parmi ses membres ou parmi les fonctionnaires ou employés de la municipalité, une personne au conseil d'administration des sociétés de développement commercial de son territoire;

Il est proposé par le maire Pierre Gagnier

appuyé par le conseiller Harout Chitilian

et résolu

DE désigner madame Émilie Thuillier, conseillère municipale du district d'Ahuntsic, pour agir à titre d'administratrice au conseil d'administration de la SDC Quartier Fleury Ouest, à compter de décembre 2014.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

51.01 1141333022

CA14 090384

Désigner la conseillère Lorraine Pagé à titre de mairesse suppléante de l'arrondissement pour les mois de janvier à avril 2015.

Il est proposé par le conseiller Harout Chitilian

appuyé par la conseillère Émilie Thuillier

et résolu

DE désigner la conseillère Lorraine Pagé à titre de mairesse suppléante de l'arrondissement pour les mois de janvier, février, mars et avril 2015.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

51.02 1141928005

CA14 090385

Procéder à la nomination d'un membre suppléant du comité consultatif d'urbanisme (CCU).

Attendu qu'en vertu du Règlement sur le comité consultatif d'urbanisme (RCA01 09002), les membres de ce comité doivent être nommés par résolution du conseil d'arrondissement;

Il est proposé par la conseillère Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Pierre D Desrochers

et résolu

DE nommer la conseillère Lorraine Pagé à titre de membre suppléante pour siéger au comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

51.03 1144039023

CA14 090386

Prendre acte du procès verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 8 octobre 2014.

Il est proposé par la conseillère Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Lorraine Pagé

et résolu

DE prendre acte du procès verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme (CCU) tenue le 8 octobre 2014.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

70.01 1143893001

CA14 090387

Octroyer une contribution financière de 1 500 \$ à LA CORBEILLE BORDEAUX-CARTIERVILLE afin de soutenir financièrement leur campagne des paniers de Noël 2014.

Il est proposé par le maire Pierre Gagnier

appuyé par tous les conseillers

et résolu

D'octroyer une contribution financière de 1 500 \$ à LA CORBEILLE BORDEAUX-CARTIERVILLE afin de soutenir leur campagne des paniers de Noël;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

70.02 1141616005

Levée de la séance.

Tous les points inscrits à l'ordre du jour ayant été traités, la séance ordinaire du conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville du lundi 8 décembre 2014 à 20 h 47 est levée.

70.03

Pierre Gagnier (S)

Maire d'arrondissement

Chantal Châteauvert (S)

Secrétaire d'arrondissement